

Liberté d'expression : relaxe pour deux Décrocheurs à Strasbourg

Strasbourg, le 3 décembre 2020. Les deux activistes d'ANV-COP21 ayant participé au décrochage de portrait d'Emmanuel Macron en mairie de Lingolsheim ont été relaxés ce jeudi. Le tribunal de grande instance de Strasbourg légitime ainsi leur action de désobéissance civile au motif de la liberté d'expression.

C'est le quatrième jugement consécutif favorable aux Décrocheurs de portraits qui dénoncent l'inaction climatique du gouvernement français. En insistant sur la disproportion entre l'implication des citoyens pour l'intérêt général et la répression qu'ils subissent, il fait écho au débat sur la loi dite "Sécurité globale".



Christine et Charles après l'annonce de leur relaxe – photo Christoph De Barry

Ce jeudi 3 décembre 2020, le tribunal de grande instance de Strasbourg a rendu le délibéré du jugement de Charles et Christine. Ces deux activistes strasbourgeois avaient participé au décrochage du portrait d'Emmanuel Macron en mairie de Lingolsheim le 29 juillet 2019. Lors de leur procès pour vol en réunion le 22 octobre dernier, le procureur a requis 300 euros d'amende avec sursis. Aujourd'hui, le tribunal a relaxé les deux prévenus au motif de la liberté d'expression.

Le tribunal a estimé que « les agissements des prévenus qui visaient à interpeller les pouvoirs publics et à alerter l'opinion sur les enjeux environnementaux et leurs conséquences pour l'avenir de la communauté nationale et au-delà planétaire relevaient à l'évidence de l'expression politique et militante dans le cadre d' **un débat dont il ne peut sérieusement être contesté qu'il était d'intérêt général**. Dès lors, **la condamnation du chef de vol en réunion, à une peine, fut-elle une amende avec sursis, de faits commis sans violence et ayant causé un préjudice matériel dérisoire, s'inscrivant dans une démarche militante de protestation politique, constituerait une ingérence disproportionnée dans l'exercice de la liberté d'expression** . »

[Lire le jugement complet ICI](#)

Cette décision a été accueillie avec joie par les militants rassemblés à l'extérieur du tribunal en soutien aux prévenus, et au-delà par les membres du mouvement ANV-COP21. En effet, cette relaxe constitue une nouvelle **légitimation des actions de désobéissance civile** menées par les activistes du mouvement climat, d'autant plus qu'elle fait suite à une décision similaire du tribunal d'Auch le 27 octobre [1] et à une autre relaxe prononcée par le tribunal de Valence le 13 novembre [2].

L'action à laquelle ont participé les deux militants relaxés fait partie d'une **vague de 150 décrochages de portrait partout en France, dénonçant l'inaction du président de la République et de son gouvernement quant au dérèglement climatique**, en laissant le mur de la mairie aussi vide que son bilan.

« Les rapports du Haut Conseil pour le climat, le détricotage des mesures de la Convention citoyenne pour le climat, les relaxes des Décrocheurs et Décrocheuses : tout cela confirme notre message sur l'inaction gouvernementale en matière climatique », affirme Franzeska Bindé, porte-parole d'ANV-COP21. « De plus, à l'heure où la loi dite "sécurité globale" menace la liberté d'expression, le délibéré de Strasbourg appuie sur la disproportion entre d'un côté la légitime implication des citoyens pour l'intérêt général, et de l'autre la répression qu'ils subissent en retour. »

À ce jour, 81 personnes ont été ou sont poursuivies pour des faits similaires dans 37 procès. Les prévenus de Paris attendent le délibéré de la Cour d'appel le 10 décembre, tandis que le prochain procès aura lieu à Agen le 17 décembre.

Tous les chiffres de la campagne sont à retrouver sur decrochons-macron.fr

[1] <https://anv-cop21.org/relaxe-a-auch-decrocher-macron-inaction-climatique-releve-de-liberte-dexpression/>

[2] <https://anv-cop21.org/relaxe-a-valence-nouvelle-victoire-judiciaire-face-a-linaction-climatique/>

Contact presse Strasbourg : Clément Charbonnier, clement.ap.charbonnier@gmail.com, 0642563190

Contact presse mouvement ANV-COP21 : Rémi Donaint remi.donaint@alternatiba.eu 0767121986